

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn

Division des personnels Et de Moyens (DPM) n° 2023-09-07a

Affaire suivie par : Christian Rosset Tél : 05 67 76 58 23

Mél: ia81-dops@ac-toulouse.fr 69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 07 septembre 2023

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du 03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration Spécial Départemental dans sa séance du 06 septembre 2023, et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 06 septembre 2023.

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Est prononcée à compter du 1er septembre 2023, à titre définitif, la fermeture du poste de remplacement suivant :

- Brigade départementale de remplacement

1 poste

Article 2: Est prononcée à compter du 1er septembre 2023, à titre définitif, l'ouverture du poste spécialisé suivant :

- Enseignant reférent scolarité

1 poste

Article 3 : Sont prononcées à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire 2023-2024, les mesures suivantes :

- ALBI Nougaro:

banalisation de deux postes maître formateur

- ALBI La Curveillère :

banalisation d'un poste maître formateur

- ALBI Rayssac :

banalisation de deux postes maître formateur

Article 4 : Sont prononcés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire 2023-2024, les transferts de postes de maître formateur suivants :

- ALBI Claude Nougaro est transféré à MONTGAILLARD
- SAINT SULPICE Henri Matisse est transféré à CADALEN

<u>Article 5</u>: La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Inspectrice d'Académie, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn

Marie-Claire DUPRAT